

Brèves de Conseil

(Conseil municipal du 29 septembre 2015)

Après la démission de Me Emmanuelle ELLEOUEY, Marion BREVET intègre le Conseil municipal. Mais c'est le Maire qui assurera directement la délégation culture.

Un débat principal : les solidarités

⇒ La convention avec Pôle Emploi : Le Maire affirme depuis 18 mois vouloir agir contre le chômage. Ce qui devait arriver arriva : le seul service public qui peut intervenir avec les communes, c'est Pôle Emploi (PE). Une convention avec PE est donc proposée au Conseil municipal.

*Remarque : cette convention comporte des engagements déontologiques importants : pas de fichier parallèle de demandeurs d'emploi ou d'entreprises, confidentialité, etc... Elle comporte également des précisions concernant la diffusion des offres d'emploi : elles doivent être rapidement portées à la connaissance de **tous les demandeurs** du bassin d'emploi (on parle de transparence du marché du travail au nom de l'égalité des citoyens). Or, le bassin d'emploi, c'est l'aire géographique à l'intérieur de laquelle la majorité des salariés font leurs déplacements domicile-travail. Pour Ste-Luce, le bassin d'emploi, c'est l'aire urbaine de Nantes (c'est-à-dire une zone géographique plus étendue que Nantes Métropole).*

⇒ Ouverture d'une épicerie solidaire : Elle sera installée dans les anciens locaux de la Sécurité

Sociale, à côté du CCAS. La localisation est effectivement judicieuse. De plus, une convention est signée avec 3 maraichers lucéens qui s'engagent à fournir une partie de leurs surplus à l'épicerie solidaire. Une autre convention est signée avec l'association « Carquefou Partages » pour un accès à son vestiaire (vêtements d'occasion).

⇒ L'accueil de réfugiés syriens : M. le Maire déclare que l'afflux de réfugiés venant de Syrie et d'Irak est un véritable défi pour l'Europe : il est impossible de s'enfermer sur son confort en ignorant les drames qui se déroulent autour. L'accueil des réfugiés, dans la limite de nos possibilités, est un devoir. Le partage est indispensable, même s'il faut ralentir la croissance des plus riches. M. le Maire déclare qu'un appartement T3 en centre-ville appartenant à la commune sera mis à disposition pour l'accueil d'une famille syrienne, avec l'appui du secours catholique.

L'opposition approuve et demande que la Mairie recueille et transmette les propositions des particuliers de participer à l'accueil des réfugiés.

L'agenda 21 communal :

⇒ Convention avec écopole : elle est renouvelée pour 3 ans pour continuer à bénéficier d'un appui pour l'animation de l'espace développement durable de la médiathèque, pour développer des éco-événements, pour l'éducation à l'environnement des jeunes (actions périscolaires), pour la création de jardins familiaux, ...

⇒ Interrogation de l'opposition sur le non renouvellement de l'adhésion à « Plantes et Cités » : Une rencontre est programmée avec François Colson sur cette question.

⇒ L'agenda 21 : Patrick Myran répond à des questions plusieurs fois répétées. L'Agenda 21 n'est pas du tout abandonné et figure comme objectif transversal du projet de la majorité municipale. Quelques exemples :

- Poursuite de la mission de M. Brethomé sur le diagnostic énergétique des bâtiments communaux pour permettre des actions en 2016 ;
- Renouvellement du Forum énergie le 17 octobre (plus le thème du maintien à domicile) ;
- Déplacements doux : aménagement de la rue de la Jeune Vigne pour les sécuriser.

Remarque : cet aménagement avait été négocié avec Nantes Métropole dans le cadre des aménagements routiers accompagnant l'arrivée du chronobus) ;

- Les éclairages de Noël ont été remplacés par des lampes à LED et le travail sur l'éclairage urbain se poursuit (*Remarque : le calendrier initialement prévu a pris beaucoup de retard*) ;
- Intégration des étrangers : le soutien à Soleil Rom a été reconduit et l'accueil de réfugiés syriens vient d'être annoncé :

- Epicerie sociale : la décision vient d'être votée ;
- Personnes handicapées : étude d'un « parcours santé », réalisation de l'aménagement de la rue du 8 mai et pose de bancs publics en de multiples endroits ;
- Poursuite du repérage sur les zones humides et démarrage de l'inventaire des haies bocagères. Poursuite de la gestion différenciée et repérage des friches agricoles (remerciement à Clémentine pour la protection des fritillaires pintades) ;
- Jardins familiaux : recherche d'un lieu avec la SELA, si possible proche de la Minais ;
- Associer les citoyens : cet objectif n'est pas abandonné. Par exemple, le Conseil de Concertation Communal sur les antennes téléphoniques a été renouvelé. L'ancien Agenda 21 a vu son habilitation par le ministère de l'écologie prolongée de 2 ans. C'est donc à cette

échéance qu'il faudra créer un conseil participatif spécifique pour l'Agenda 21.

Remarques : C'est avec satisfaction qu'on constate que la notion de développement durable et l'Agenda 21 communal continuent de vivre. Cependant, certains chantiers semblent abandonnés, comme l'aménagement et la protection du bois du Chassay ou la concertation sur les transports et déplacements. Dommage, aussi, que la création d'un Conseil participatif du développement durable soit reportée : en cette période de préparation de la Conférence de Paris sur les dérèglements climatique (COP21), un tel Conseil aurait pu avoir tout son rôle d'information et de mobilisation de la population.

A ce propos, Christian Chérel a demandé que des articles soient publiés dans l'hebdo sur la préparation de la COP21, ainsi que des informations sur les initiatives locales.

Précisions sur la gestion communale :

⇒ La participation de Nantes Métropole aux équipements de la Minais : Le dialogue avec Nantes Métropole a permis de lever les malentendus : Nantes Métropole participera aux équipements de la Minais à hauteur de 9,7 millions €, dont 5,6 M€ pour le groupe scolaire-multi accueil de la Minais.

⇒ Le coût de Sainte-Luce en fête : En réponse à une question de l'opposition M. le Maire précise que l'animation « Sainte-Luce en fête » a coûté 38 000€, alors que les « Guinguettes » ont coûté 65 000€ et « Court bouillon » 106 000€ (les deux manifestations étant en alternance).

Commentaire : Si on prend en compte la patinoire de fin d'année, qui a coûté 38 000€, on voit que les considérations d'économie n'expliquent pas les choix faits : il s'agit plutôt de « faire autre chose » que l'ancienne municipalité.

Au total, les discours alarmistes sur les finances communales semblent un peu oubliés : on est en fait confrontés aux mêmes difficultés que toutes

les autres collectivités locales face aux restrictions des dotations de l'Etat.

⇒ Gestion du personnel :

- suite aux protestations, la municipalité a renoncé à supprimer un poste d'ATSEM à l'école de la Minais. Par contre elle crée un postes de gardiens à la Minais et recrée un poste de gardien qui avait été supprimé à Ligéria.

Les choix, toujours les choix ! (et pas les économies).

- Le Maire annonce la fin du contrat de la Directrice Générale des Services et son intention de procéder, ensuite, à un nouveau recrutement. L'opposition affirme que cela met en cause les méthodes de gestion du personnel de la majorité : le malaise vient, en particulier, de la confusion des rôles entre élu et responsable de service

⇒ L'AML : une prolongation d'un an de la convention avec l'AML est votée, afin d'avoir le temps de renégocier cette convention de collaboration.

Conclusion :

Malgré les fortes réserves qu'on peut avoir vis-à-vis de la gestion municipale actuelle, il faut saluer la continuité dans l'attitude humaniste de nos différents Maires. Félix Tessier, Pierre Brasselet et Bernard Aunette ont eu une attitude ouverte à l'accueil de nouveaux habitants et à la construction de nouveaux logements, Bernard Aunette a décidé d'accueillir plusieurs familles Rom et Jean-Guy Alix décide aujourd'hui d'accueillir des réfugiés. Sainte-Luce n'est pas une commune repliée sur elle-même, et c'est heureux.